

**De :** YVAN DANIEL CÔTÉ [mailto:yvandanielcote@gmail.com]

**Envoyé :** 17 juillet 2012 15:05

**À :** Harvey, Marie-Josée (BAPE)

**Objet :** ajout et correction mémoire

Projet de parc éolien de la Seigneurie de  
Beauté – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

**6211-24-053**

Correction dernier paragraphe de la page 1 : typographie aurait dû se lire topographie

Mardi, le 17 juillet 2012

Ajouts au mémoire de Joanne Lapointe et Yvan Daniel Côté

Présenté au B.A.P.E., projet éolien Seigneurie Beaupré-4

À propos de la visibilité des éoliennes, certains articles publiés mentionnaient que nous ne les verrions pas de nulle part et pas à moins de 15 kilomètres des zones habitables (voir articles des pièces jointes). Manifestement, nous étions rassurés et avons cru qu'il n'était pas nécessaire de nous opposer. En réalité, le projet éolien de la Seigneurie Beaupré 2 et 3 se situe à 16.5 km de l'avenue Royale et du rang Saint-Nicolas et celui de la phase 4, à seulement 13.5 km. À cette intersection, c'est tout notre panorama patrimonial majestueux qui sera atteint. Et comme nous l'avons mentionné dans notre mémoire, la phase 4 n'est qu'à 8.5km de notre terre constructible. Il ne s'agit pas d'une mise en œuvre basé sur le principe gagnant-gagnant mais plutôt, une formule perdant-gagnant puisqu'il ya bel et bien des perdants et ce n'est pas une question du nombre relié à un pourcentage parce qu'une victime, s'en est une de trop. Chacun devrait avoir sa chance. Devant un rapport de force aussi déséquilibré, il nous est maintenant impossible d'avoir l'espoir de grandir dans cette société.

Nous réitérons ici notre requête à savoir que le promoteur devrait d'abord s'entendre avec la population touchée et non pas simplement passer sur eux!

Quelle déception.

# loin des maisons, invisibles depuis la route 138

11 mai 2012  
10:21

## Feu vert à l'érection de 131 éoliennes sur la Côte-de-Beaupré

Publié le 09 juillet 2009 à 05h00 | Mis à jour le 09 juillet 2009 à 05h00



[Agrandir](#)

Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, a autorisé le démarrage de ce projet de 800 millions \$, le premier issu d'un nouvel appel d'offres pour produire 2000 mégawatts avec le vent.  
PHOTO LA PRESSE CANADIENNE



[Michel Corbeil](#)  
Le Soleil

**(Québec) Québec donne le feu vert à l'érection de 131 éoliennes sur la Côte-de-Beaupré, des éoliennes situées loin des maisons, invisibles depuis la route 138 et plus respectueuses de l'environnement.**

La ministre Nathalie Normandeau (Ressources naturelles et Faune) a fourni ces indications, mercredi, en autorisant le démarrage de ce projet de 800 millions \$, le premier issu d'un nouvel appel d'offres pour produire 2000 mégawatts avec le vent.

En entrevue téléphonique, la députée-ministre s'est félicitée de «ce coup d'envoi» pour ce second bloc d'énergie éolienne. Il s'agit de la première proposition à se réaliser uniquement sur des terres privées, celles de la Seigneurie de la Côte-de-Beaupré, a-t-elle signalé.

Le lancement survient sans que le Bureau des audiences publiques sur l'environnement n'ait tenu de consultations. L'acceptation «très large» des citoyens a évité la tenue de cet exercice, a commenté la politicienne.

«Il n'y a pas eu de contestation. Les promoteurs (Gaz Metro et Boralex) ont préparé le terrain à l'avance. Visuellement, les éoliennes sont loin des résidences et du fleuve», à une quinzaine de kilomètres des maisons et à 20 km du Saint-Laurent.

### Expériences du passé

Mme Normandeau a admis à mots couverts que le projet profite des expériences du passé. L'aménagement de parcs éoliens a souvent éprouvé son lot d'opposants. Kruger a déposé une des 15 propositions de cette seconde vague d'éoliennes.

Le décret du gouvernement soumet la réalisation de l'idée à une série de conditions. Parmi elles, il y a l'obligation d'effectuer «un suivi concernant les oiseaux et les chauves-souris, les télécommunications ainsi que le bruit et le paysage».

Poser des exigences n'est pas une nouveauté, a répondu la ministre. Mais la réduction du niveau sonore engendré par les engins de plus de 100 mètres «n'est pas exigée pour tous les projets». D'ailleurs, a-t-elle précisé, «le programme de suivi du climat sonore» sera en vigueur pendant la période de construction des éoliennes et durant la vie utile des équipements, soit une vingtaine d'années.

Le critique du Parti québécois Sylvain Gaudreault a avancé que les installations qui verront le jour dans la région de Québec «semblent être un cas d'espèce», malheureusement, du point de vue «de l'acceptabilité sociale».

Des 15 projets de la seconde vague, plusieurs se heurtent au mécontentement populaire, a-t-il fait

valoir, en donnant notamment l'exemple du projet de Saint-Laurent Énergies, à Aguanish, sur la Côte-Nord. Une telle situation serait évitée si Hydro-Québec se faisait confier la maîtrise d'oeuvre des projets.

Le parc éolien de la Côte-de-Beaupré doit produire de l'électricité à compter de décembre 2013. Il fournira 500 emplois pendant la période de construction. Une vingtaine de personnes seront embauchées pour l'exploiter.

## Développement éolien : Un projet d'1 G\$ sur la Côte-de-Beaupré

Publié le 19 Avril 2011

Patrick Lemaire, pdg de Boralex, a présenté ce midi les grandes lignes du projet d'un milliard de dollars pour munir la Côte-de-Beaupré et la Seigneurie de Beaupré d'un parc éolien. Les premiers mégawatts seront livrés en 2013, avec l'activation de 63 turbines. Suivront 69 autres turbines dans la même année, 34 autres en 2014 et 12 autres en 2015, pour un total de 366 MW, qui répondront aux besoins énergétiques de plus de 65 000 foyers. Loin de toute habitation, «vous n'aurez malheureusement pas la chance de les [les éoliennes] voir», a blagué M. Lemaire pour dire qu'ils ne seront nuisibles ni à la vue, ni par une quelconque pollution sonore.



Patrick Lemaire

